



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-97856>

Département(s) de publication : **91, 92, 93, 94, 95, 77, 75, 78**

Annonce n° **24-97856**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Hotel de ville

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21910286000018

**Ville :** Grigny

**Code postal :** 91350

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 91, 92, 93, 94, 95, 77, 75, 78

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marches.maximilien.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2400020

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service Marchés Publics

**Adresse mail du contact :** Marches.publics@grigny91.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 169025353

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se reporter au règlement de consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se reporter au règlement de consultation.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se reporter au règlement de consultation.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 08/10/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la Construction d'une halle tempérée et sur la démolition, reconstruction du bloc vestiaires des Tennis des Chaulais - Quartier des Tuileries à Grigny 2

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71200000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le marché a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la construction d'une halle tempérée et de la démolition, reconstruction du bloc vestiaire, des tennis des Chaulais situées sur le quartier des Tuileries à Grigny 2 (91350).

**Lieu principal d'exécution du marché :** Grigny

**Durée du marché (en mois) :** 24

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Le marché prend effet à la date de sa notification au titulaire jusqu'à l'achèvement de la mission. La durée prévisionnelle de la mission est fixée à 24 mois. La mission du titulaire du marché débute à la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.. Date prévisionnelle de démarrage des prestations : 12/11/2024. Prix global et forfaitaire. Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif. Les prestations seront financées par le budget principal d'investissement de la Commune de Grigny. Des subventions seront susceptibles d'être allouées par l'Agence Nationale du Sport . Le règlement des dépenses se fera sur présentation de la facture, une fois le service fait. Les paiements seront effectués dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire, en application des articles R. 2192-10 et R. 2192-12 du Code de la commande publique. Le taux de ces intérêts moratoires est le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 8 points. Les intérêts moratoires sont appliqués au montant des sommes dues toutes taxes comprises (T.T.C). Le présent avis est rédigé en français.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 27/08/2024